



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N° 2024/08/74

Objet : Convention de formation apprentissage fonction publique – Esteban MEUNIER

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L.6353-2 et L.6313-7,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

Vu la convention de formation d'apprentissage pour Esteban MEUNIER, ci-annexée entre, la Communauté de communes de Petite Camargue et l'organisme de formation « IFC Nîmes »,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée avec l'organisme « IFC Nîmes », dont le siège social est situé à 125 rue de l'Hostellerie, ZAC Ville Active Parc Acti+ à Nîmes (30900), représenté par Monsieur Laurent EL JAOUHARI, Directeur.

ARTICLE 2 : La formation couvre la période du 01/09/2024 au 29/08/2025. Répartition annuelle des heures de formation délivrées est pour une durée de 675 heures du 05/09/2024 au 23/05/2025.

ARTICLE 3 : Les frais de la prestation de la formation s'élève au montant de 7 100 € TTC.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

ARTICLE 5 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 07 Août 2024.

Le Président,

André BRUNDU

